



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

***“Accumulation of groups of learning
outcomes to achieve a full
qualification “***



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

- **Contexte**
- **Principes**
- **Définition**
- **Le rôle des acteurs**
- **Le CPF (le compte personnel de formation)**
- **Articulation avec ECVET**



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

Contexte

- Accord national interprofessionnel (décembre 2013)
- La loi du 5 mars 2014 instaure le compte personnel de formation (CPF)
- La 3^{ème} Grande conférence sociale pour l'emploi (juillet 2014)



INTRODUCTION DES BLOCS DE COMPETENCES



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

Principes

- ✓ Rendre plus sûrs les parcours
- ✓ Assurer la fluidité des parcours entre les niveaux de formation
- ✓ Servir la conception de formations, la mise à jour des contenus
- ✓ Permettre et faciliter la mise en œuvre du droit au retour en formation



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

Définition partagée des blocs de compétences :

- ✓ Éléments identifiés d'une certification professionnelle
- ✓ Ensemble homogène et cohérent de compétences
- ✓ Ces compétences doivent être évaluées, validées et tracées
- ✓ S'apparente à une activité ou un domaine d'activités au sein d'une certification
- Peuvent être communs à plusieurs certifications professionnelles (sécurisation effective de son parcours)



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME



Un « bloc de compétences » ne se confond pas avec un « module de formation » qui est le processus pédagogique concourant à l'acquisition des compétences définies et identifiées au sein de la certification ou d'un bloc.



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

Rôle des acteurs

La CNCP et le COPANEF, acteurs complémentaires pour le développement des blocs de compétences

RECOMMANDATIONS AUX CERTIFICATEURS



- ✓ Rechercher la transversalité
- ✓ Favoriser des passerelles – voire des équivalences – avec des possibilités de réciprocité.
- ✓ Déterminer l'articulation avec l'obtention de la certification totale



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

Découpage en blocs de compétences

Modalités de découpage

- La construction d'une certification en blocs est de la responsabilité de l'organisme certificateur.
 - La CNCP ne se prononce pas sur sa légitimité ou sa cohérence
- Le certificateur doit préciser l'articulation entre le(s) bloc(s) de compétences acquis et l'obtention de la totalité de la certification.
- Un bloc de compétences est identifiable par un intitulé précis pour en assurer la traçabilité et permettre son utilisation dans le cadre de la formation tout au long de la vie.
- Toute certification se compose d'un nombre restreint de blocs, sans qu'il y ait de minimum ni de maximum, à titre indicatif une certification peut comporter 4 blocs de compétences ou 7 ou davantage.



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

Articulation avec ECVET

Définition de l'unité d'acquis d'apprentissage du système ECVET, issu de la recommandation européenne de 2009:

- Une unité est un élément d'une certification comprenant un ensemble cohérent de connaissances, aptitudes et compétences qui peuvent être évaluées et validées.
- Les unités permettent la réalisation progressive des qualifications par le transfert et l'accumulation des acquis d'apprentissage.
- Ils sont soumis à évaluation et de validation de vérifier et d'enregistrer que l'apprenant a atteint les résultats attendus de l'apprentissage.



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

Le Compte personnel de formation

Caractéristiques

Universel

Pour tous les salariés et les demandeurs d'emploi

Individuel

Ouverture d'un Compte Personnel de Formation pour toute personne dès 16 ans et jusqu'à la retraite

Personnel

Mobilisation avec l'accord express du titulaire

Portable

Conservation des droits acquis en cas de changement de situation professionnelle

Rechargeable

Compte qui se réalimente au fur et à mesure de sa consommation

Financé

Une contribution spécifique de 0,2% de la masse salariale réservée pour le Compte Personnel de Formation



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

Pour conclure sans conclure

- Quelles reconnaissances auront ces blocs de compétences ?
- Quelle reconnaissance sur le marché du travail ?
- Quelle prise en compte dans les conventions collectives ?
- Quelle reconnaissance sociale ?
- Quel pourrait être le rôle de la VAE dans l'acquisition de ces blocs de compétences (en dehors de l'intérêt de raccourcir voire de supprimer le parcours de formation)
- Comment traiter la question des enseignements généraux porteurs de valeurs (capacité à vivre ensemble...). Contribuent ils à la compétence professionnelle?



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

Merci pour votre attention

christine.savantre@unsa.org